



**Syndicat des AGrégés
 de l'Enseignement Supérieur
 Syndicat Indépendant
 de l'Enseignement du Second degré
 Syndicat National
 des Collèges et des Lycées**

Halte à la désagrégation !

POUR	CONTRE
<ul style="list-style-type: none"> - Le respect du concours d'agrégation et des missions et garanties statutaires des agrégés. - Une réelle priorité d'affectation des agrégés en lycée (cycle terminal) et dans l'enseignement supérieur, lycéen (STS, CPGE) et universitaire (PRAG). - Une reconnaissance pleine et entière de l'autorité et de la liberté pédagogique individuelle des professeurs. - Une transmission effective des savoirs et des savoir-faire et un contrôle honnête des connaissances, non dénaturés par l'administration. - Des conditions de travail et de rémunérations dignes. - Une réelle neutralité idéologique de l'Institution vis-à-vis des partis politiques et des lobbies. - Un syndicalisme indépendant et professionnel, exclusivement consacré à la défense des intérêts individuels et collectifs des professeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - La multiplication de missions imposées de façon discrétionnaire par l'administration et qui devraient incomber aux parents d'élèves ou à d'autres personnels. - Les instructions arbitraires et incohérentes. - Les affectations non souhaitées d'agrégés en collège. - Les accommodements immédiats et locaux dans l'attribution des services en lycée. - Les pouvoirs démesurés accordés aux chefs d'établissement et aux parents d'élèves, sans contrôle ni recours. - L'abaissement des exigences, la démagogie et une gestion purement comptable de l'enseignement. - Une constante dévalorisation matérielle, morale et sociale. - La réunionite et le casernement des professeurs. - La multiplication des actes d'incivilité et de violence au sein des établissements, et l'impunité pour leurs auteurs. - Les pressions idéologiques et la politisation de l'enseignement et des nominations. - Un syndicalisme uniquement destiné à légitimer les décisions de l'administration.

Le SAGES, le SIES et le SNCL, les seuls vrais défenseurs

- d'une véritable mission d'INSTRUCTION dans le second degré, contre les dérives du pédagogisme ;
- des PRAG, pour qu'ils soient considérés comme des universitaires à part entière ;
- des CPGE et de leurs professeurs.

Le **SAGES**, le **SIES** et le **SNCL** sont **opposés au système de promotion « tout à l'ancienneté » revendiqué par les autres syndicats**. Nous estimons que le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur et évalué avec **objectivité**.

Le SAGES, le SIES et le SNCL ont dénoncé et combattu depuis deux ans le protocole PPCR et ses conséquences (rythme unique d'avancement à l'ancienneté, modification des règles pour la promotion à la hors classe, suppression de la bi-admissibilité, suppression de la notation remplacée par une scandaleuse évaluation par compétences dans le cadre des rendez-vous de carrière).

Les syndicats signataires du protocole PPCR sont responsables de la **perte de perspectives d'avancement d'une grande partie de la profession, sans avoir obtenu la moindre revalorisation significative du traitement pour l'ensemble**. Ces syndicats ont entériné l'absence de prise en compte de la valeur et du mérite professionnel et du parcours individuel des professeurs.

RETRAIT DE LA RÉFORME DU LYCÉE.

Le **SAGES**, le **SIES** et le **SNCL** rappellent leur attachement au baccalauréat comme **premier grade universitaire** et exigent le **maintien d'épreuves finales, terminales, anonymes et nationales**. Le **SAGES**, le **SIES** et le **SNCL** sont donc **opposés à la suppression des filières, à la réduction du baccalauréat à quatre épreuves et à l'introduction du contrôle continu**.

Tandis que les autres organisations syndicales rivalisent de **démagogie** pour s'opposer à toute forme de sélection à l'entrée du supérieur et au rétablissement du redoublement, le **SAGES**, le **SIES** et le **SNCL** demandent une autre réforme du lycée et du baccalauréat afin de **corriger les années d'errance qui ont conduit inexorablement à la perte de valeur de ce diplôme**.

SAGES, SIES et SNCL défendent vos intérêts matériels et moraux :

- Des traitements revalorisés :
 - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
 - en revalorisant la grille indiciaire des professeurs agrégés.
- Agrégés d'EPS : service de 15 heures hebdomadaires (12 heures de cours + 3 heures d'AS).
- Maintien des concours nationaux de recrutement.
- Reconnaissance des diplômes acquis.
- Diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.
- Droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.
- Augmentation du contingent de promotions à la classe exceptionnelle, notamment pour le vivier 2. Attribution selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- Promotion à la hors classe : abandon du barème découlant du protocole PPCR.
- Une véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- La reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à chaque discipline.
- Le respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.
- L'aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).
- Tout enseignant ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal de sa catégorie pour un départ en retraite à taux plein.
- Revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).

Si vous enseignez dans le
second degré ou en CPGE

Si vous êtes
PRAG

Pour l'élection au **CTMEN**
Comité Technique Ministériel
de l'Éducation Nationale
VOTEZ pour la liste
SNCL - SIES - SAGES

Pour l'élection à la **CAPN**
Commission Administrative
Paritaire Nationale des agrégés
VOTEZ pour la liste
SAGES - SIES - SNCL

Pour l'élection au **CTMESR**
Comité Technique Ministériel
de l'Enseignement Supérieur
VOTEZ pour la liste
PRAG & PRCE du SAGES

